1. *Débitrice:* **Dorling's SA**, rue des Rois 7**, 1205 Genève**
2. *Durée du sursis concordataire:* jusqu'au 31.01.2008
3. *Commissaire:* Denis Mathey, avocat, rue Saint-Léger 8, 1205 Genève
4. *Remarques:* Par décision rendue le 9 août 2007, le Tribunal de première instance de Genève a accordé à Dorling's SA un sursis concordataire au 31 janvier 2008, a désigné Denis Mathey, avocat, aux fonctions de commissaire aux charges de droit, a soumis à l'approbation du commissaire toute décision du conseil d'administration de la société autre que celles relevant de la gestion courante de la société et a ordonné la suspension des poursuites à l'encontre de Dorling's SA, à l'exception de celles visée à l'article 297 al. 2 LP. Les créanciers sont invités à faire valoir auprès du commissaire leurs créances dans les 20 jours depuis la publication sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

   Denis Mathey, Avocat
   1205 Genève

(04074642)